

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau 20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud 13800 ISTRES

Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél: 04.42.56.64.86

Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le

2 7 1141 2021

Α

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes	
Délibération : Décision modificative N°1 du budget principal	N° 11/21	21 mai 2021	

Fait à Istres le 27 Hal 2021

La Présidente du SYNTERAL

Céline IRAMONTIL

ACCUSE DE RECEPTION:

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture) Sous-Préfecture d'Istres

27 MAI 2021

Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 11/21

Objet de la délibération : Décision modificative N°1 du budget principal

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un mai le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

> Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alexandre COUTURIER, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Laurence MARTIN, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Yves WIGT.

- Pour les membres à voix consultative : néant
- > Procurations:
- M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
- M. Vincent BONFILLON à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 18

Procuration: 2

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 20

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire ORIOL

Rapporteur: Mme Céline TRAMONTIN

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 DU 5 AVRIL 2006,

CONSIDERANT l'achat d'un nouveau véhicule de terrain en remplacement du Renault Kangoo immatriculé BR358JK, et la reprise de ce dernier par le garage Citroën Salon,

CONSIDERANT l'achat envisagé d'un nouveau véhicule pour remplacer la Renault Clio immatriculée 487ALG13,

CONSIDERANT la nécessité d'acheter des sondes supplémentaires pour le projet OSMOSE2, ainsi que pour le suivi de la nappe de la Crau,

CONSIDERANT l'octroi de subventions de l'Agence de l'Eau pour l'achat des véhicules,

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la comptabilisation des opérations énoncées cidessus,

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la décision modificative suivante :

En recette d'investissement :

Chapitre	Article et libellé	ВР	DM N°1	BP après DM N°1
024	024 Produits des cessions	0.00 €	+ 2 500.00 €	+ 2 500.00 €
1318	Subventions d'investissement autres (AERMC)	20 750.00 €	+ 23 000.00 €	+ 43 750.00 €
	r rappel : Recettes totales d'investissement du BP	121 920.32€	+ 25 500.00 €	147 420.32 €

En dépense d'Investissement :

Chapitre	Article et libellé	ВР	DM N°1	BP après DM N°1
21	2182 Matériel de transport	23 620.32 €	+ 18 500.00 €	42 120.32 €
21	2158 Autres matériels et outillage	9 000.00 €	+ 7 000.00 €	16000.00€
Pou	ur rappel : Dépenses totales d'investissement du BP	121 920.32€	+ 25 500.00 €	147 420.32 €

AINSI fait et délibéré à Saint Martin de Crau, les an, mois et jour susdits.

La Présidente de Syndical Mixte de gestion de la nappe phrésitate de la Crau,

Céline TRAMONTIN

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.